

## CRITÈRES DE FINANCEMENT 2022

### **IDCC 2272**

### **Assainissement et maintenance industrielle**

Les barèmes et priorités de financement sont validés par votre branche professionnelle dans le cadre de la section paritaire professionnelle.

**Découvrez les critères de financement par dispositifs applicables en 2022 :**

- **Plan de développement des compétences – entreprises de moins de 50 salariés**
- **Accompagnement VAE**
- **Développement des compétences – entreprises de 50 salariés et plus**
- **Contrat d'apprentissage**
- **Contrat de professionnalisation**
- **Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)**
- **Maître d'apprentissage**
- **Préparation opérationnelle à l'emploi**
- **Barèmes de remboursement**

**Important : ces critères peuvent évoluer en cours d'année.**

Date de mise à jour : 1<sup>er</sup> janvier 2022

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

### Financement

*Dans la limite des fonds disponibles.*

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (Barème HT)	Frais annexes	Frais de salaires (Barème HT)
<b>Les formations métiers prioritaires</b> CATEC, RISQUE AMIANTE, SST CERTIFICATEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL + RECYCLAGE	45 € / h		
<b>Les formations métiers techniques professionnelles liées</b> QUALITE / HYGIENE / SECURITE / ENVIRONNEMENT (QHSE), SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES, POLICE, SURVEILLANCE, LOGISTIQUE / TRANSPORT / MANUTENTION	40 € / h	Oui	12 € / h
<b>Actions individuelles formations transverses</b> MANAGEMENT, CONSEIL, AUDIT, COMPTABILITE, GESTION, FINANCE, RH, BUREAUTIQUE, INFORMATIQUE, LOGICIELS SPECIFIQUES METIERS, COMMERCE, VENTE, MARKETING ETC..	30 € / h		

#### À noter :

- Limite de financement pour les formations individuelles : 15 000 € pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Financement dans le cadre de l'AFEST :
  - 420 € par stagiaire,
  - 2 400 € si recours à un prestataire externe.

## ACCOMPAGNEMENT VAE

Une action de VAE est prise en charge à la condition que le salarié engagé dans la démarche bénéficie d'un dispositif d'accompagnement.

### **Financement**

- Coût pédagogique (procédure et accompagnement) : 85 € / h / stagiaire

**En savoir plus sur la VAE**

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Les actions peuvent être financées uniquement sur versement volontaire.

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe (FNE formation, conseil régional, ...) pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés. Renseignez-vous auprès de votre conseiller de proximité.

**Consulter la page « Cofinancements »**

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

**Consulter le niveau de prise en charge** sur le site de France compétences :

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>

**Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés** : majoration à hauteur de 50 % de la prise en charge fixée par la branche, dans la limite d'un plafond de 4 000 euros.

### Frais annexes

- Restauration : 3 € / repas
- Hébergement : 6 € / nuit
- 1<sup>er</sup> équipement : dans la limite de 500 € et sur justificatif fourni par le CFA

### Forfait mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP. Barèmes à venir.

**En savoir plus sur le contrat d'apprentissage**

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### Financement du contrat

Qualifications visées et/ou intitulés de formation		Taux de prise en charge
<b>Diplômes et titres inscrits au RNCP spécifiques à la branche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP Agent d'Assainissement et de Collecte des Déchets Liquides Spéciaux (AACDLS), niveau V</li> <li>• Titre professionnel de conducteur de matériel CMCNA, niveau V</li> <li>• BTSA gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU), niveau III</li> <li>• BTS maintenance des systèmes option systèmes de production, niveau III</li> <li>• BTS métiers de l'eau, niveau III</li> <li>• BTS Métiers des services à l'environnement, niveau III</li> </ul>	<b>Référentiel</b>	13 € HT de l'heure
<b>Diplômes, Titres, CQP inscrits au RNCP</b>		9,15 € HT de l'heure
<b>Qualification reconnue CCN</b>		9,15 € HT de l'heure
<b>Contrat expérimental</b>		9,15 € HT de l'heure
<b>Contrat expérimental – publics prioritaires</b>		9,15 € HT de l'heure
<b>Contrats renforcés L6325-1-1</b>		15 € HT de l'heure

### Durée de la formation

La durée : **entre 15 % et 25 % de la durée du contrat**, sans être inférieure à 150 heures.

#### Décision de votre branche professionnelle

**Jusqu'à 40 %** dans les cas suivants :

- Lorsque les jeunes et les adultes ne disposent pas des prérequis nécessaires, principalement en termes de maîtrise des écrits professionnels ou d'acquisition des compétences clés dans l'assainissement et la maintenance industrielle pour s'engager dans un processus qualifiant ;
- Pour la mise en œuvre du CQP Opérateur Assainissement Maintenance Industrielle.

#### En savoir plus sur le contrat de professionnalisation

## RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO - A)

Dans l'attente de l'extension d'un accord Pro-A pour votre branche professionnelle, le dispositif ne peut pas être mobilisé excepté pour la mise en place d'un parcours relatif au socle de connaissances et de compétences (CLÉA et CLÉA numérique).

### **Financement**

- 9,15 € HT de l'heure dans la limite de 3000 €.

### **Durée de la Pro-A**

Aucune durée minimale ou maximale n'est applicable aux actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (CLÉA et CLÉA numérique).

### **Durée de la formation Pro-A**

Aucune durée minimale ou maximale n'est applicable aux actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (CLÉA et CLÉA numérique).

## MAITRE D'APPRENTISSAGE

### Financement

Maître d'apprentissage	Durée de prise en charge	Taux de prise en charge
Aide à la fonction de maître d'apprentissage	6 mois maximum	230 € HT par mois

## PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

### | POE individuelle

[Consulter l'espace dédié à ce dispositif](#)

### | POE collective

[Consulter l'espace dédié à ce dispositif](#)

## Barèmes de remboursement

Barèmes de remboursement des frais annexes pour les stagiaires de la formation :

- Forfait nuitée Paris, hôtel et petit-déjeuner inclus : 95 €
- Forfait nuitée Province, hôtel et petit-déjeuner inclus : 75 €
- Frais de repas : 20 €
- Indemnités kilométriques : 0,55 € / km